

**DEPARTEMENT DES VOSGES - CANTON DE LA BRESSE
COMMUNE DE SAULXURES SUR MOSELOTTE (88 290)**



République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE n° 49/PM/2026

**OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
COUPE DE FRANCE DES RALLYES 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 30 juillet,

Le Maire de la Commune de Saulxures-sur-Moselotte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,

Vu le code de la route et notamment les articles R 411-29 à R411-32,

Vu la demande présentée par les associations « ASA des Vallées », « ASA Mirecourt » et « ASA Vosgien » représentées par M MARTIN Jean-Michel et M GALLER Christophe pour l'organisation de la Finale de la Coupe de France des Rallyes 2026 le vendredi 16 octobre 2026,

Vu le planning et les parcours des courses,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation des véhicules sur les parcours des épreuves afin d'assurer la sécurité des participants et des utilisateurs de la voie publique.

ARRETE

ARTICLE 1 : Les associations « ASA des Vallées », « ASA Mirecourt » et « ASA Vosgien » sont autorisées à organiser sur les voies publiques de la commune de Saulxures sur Moselotte des sessions de reconnaissances du samedi 10 octobre 2026 jusqu'au jeudi 15 octobre 2026 suivant le parcours annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 : La limitation de vitesse sera réduite à **30km/h** au niveau du carrefour de la Traverse des Teyeux et de la Route des Teyeux (entre les points GPS 47,96908°N 6,77018°E et 47,96759°N 6,77243°E), et limitée à **50km/h** sur le reste du parcours pour les véhicules de courses à compter du samedi 10 octobre 2026 lors des sessions de reconnaissances.

ARTICLE 3 : Les associations « ASA des Vallées », « ASA Mirecourt » et « ASA Vosgien », Monsieur le Maire de la commune de SAULXURES SUR MOSELOTTE et Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de SAULXURES SUR MOSELOTTE, seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et adressé à M. le Préfet des Vosges.



Erik GRANDEMANGE
2026.07.30 17:04:03 +0200
Ref:11509843-17381961-1-D
Signature numérique
le Maire

Ampliation à :

M le Directeur du SDIS des Vosges

M le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Saulxures-Sur-Moselotte